
MAIRIE DE MAISOD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 09 MAI 2017

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, LACROIX Régis, GIRIE Isabelle, LACROIX Arnaud, MORNICO Sonia et NICOT Karelle.

Absent excusé : MM. GRECO Corinne, DAVID Julien (pouvoir à Mme NICOT Karelle) et BONIN Philippe

Secrétaire de séance : M. LACROIX Régis

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR

Gestion des bâtiments communaux

Gérance Hôtel Restaurant Le Relais du Lac

Règlement des loyers restant dus – demande expresse de M. et Mme Dylas

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a souhaité les réunir à la demande des actuels locataires du Relais du Lac afin de discuter des difficultés financières qu'ils rencontrent pour régler les derniers loyers. Ces derniers demandent que les échéances des loyers restant dus puissent être échelonnées et que les deux derniers loyers (avril et mai) ne soient pas titrés.

Monsieur le Maire précise que M. et Mme Dylas ont été invités à participer à la réunion pour argumenter leur demande auprès des conseillers mais qu'ils ont informés le jour même qu'ils ne seraient pas présents.

Le Conseil tient à préciser que la commune ne peut pas s'affranchir d'une recette de 3600 € (loyer mensuel d'environ 1500 € ht) alors même qu'elle a voté une augmentation de la pression fiscale pour compenser la nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2017 (environ 3000 €). Les contribuables de Maisod ne comprendraient pas.

Le Conseil tient aussi à vous rappeler qu'il a accepté la résiliation anticipée du bail de gérance conclu initialement pour trois ans.

Après avoir longuement discuté et échangé, le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas répondre favorablement à leurs demandes et charge Monsieur le Maire de négocier avec eux l'éventuel reprise de matériel d'équipement qui a été financé par eux durant leur période de gérance.

Territoire

Motion de soutien contre la fermeture de certains services à l'hôpital de Saint-Claude

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion de soutien :

« Monsieur le Directeur de l'Agence Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté, Réunis en Conseil Municipal, le 09 mai 2017, les élus de la commune de MAISOD s'opposent unanimement à la fermeture des activités de soins envisagée par l'Agence Régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

L'offre de soins sur des territoires ruraux et de montagnes comme les nôtres, ne peut pas être abordée qu'avec une seule vision, celle du comptable. La fermeture d'un service d'urgence, d'un bloc opératoire, d'une maternité, d'un service de pédiatrie, d'un service d'hémodialyse entraîneront la fermeture des autres services de l'établissement, et vous allez faire de ce territoire un désert médical.

Vous ne raserez pas nos montagnes, elles existaient avant vous et elles vous survivront. Cette géographie compliquée était à l'origine du classement de l'établissement en activité isolée, c'est-à-dire à plus d'une heure d'un établissement de référence. Il ne nous semble pas que les distances se soient à ce jour rétrécies, c'est la vision de vos techniciens et de vos collaborateurs, qui nécessite une correction.

Saint Claude et le Haut-Jura c'est 1 700 km², c'est un bassin de population de 60 000 habitants, à vocation industrielle, touristique et agricole. Dans cet environnement, le centre hospitalier Louis Jaillon est un équipement structurant qui contribue à l'attractivité de l'ensemble du territoire. Envisager la fermeture des activités évoquées, c'est accepter de mettre les habitants du Haut-Jura à plus de deux heures d'un plateau technique performant.

Ce territoire et ses habitants demandent à pouvoir accéder à une offre de soins de proximité, étoffée, diversifiée, qui réponde à leurs besoins de santé tout au long de la vie, de la naissance à la mort. Bien évidemment, les Hauts-Jurassiens sont capables de réfléchir à des modes de coopérations avec d'autres établissements.

Les Hauts-Jurassiens, comme tous les habitants du territoire français, souhaitent simplement pouvoir bénéficier d'un accès aux soins adapté à leurs besoins, qui respecte les principes d'équité et d'égalité, principes fondateurs de notre République.

Aujourd'hui, nous en appelons au président de la République, seul garant de nos institutions, afin que soit organisé dans l'urgence des Etats Généraux de la Santé dans le Haut-Jura et pour les Hauts-Jurassiens. La Santé n'a pas de prix, soit elle a un coût, mais en aucun cas ce coût ne donne le droit de compromettre ou de sacrifier la sécurité de nos habitants.

Nous saurons le faire entendre. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette motion de soutien.

Territoire

Motion contre la révision de la cote touristique du lac de Vouglans

Monsieur le Maire donne lecture de la motion prise par la Régie départementale de la Base de Bellecin contre la révision de la cote touristique du lac de Vouglans. La régie précise qu'elle met quotidiennement en oeuvre des actions pour garantir une bonne fréquentation de son site et que le maintien de la cote touristique à 426,50 m est essentiel pour permettre une utilisation optimale des équipements. Un assouplissement aurait des conséquences néfastes sur l'activité estivale, nuirait au paysage et impacterait les milieux piscicoles, gérés par les APPMA locales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose fermement à la révision de la cote touristique.

Fin de la séance : 22 h 15

Michel BLASER, Maire

